

DEC\_0222\_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONTRAT DE LOCATION 12 MAI 2026 SALLE D'ARMES ASSOCIATION AS27AGC

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales  
**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques  
**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire,  
**VU** l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative,

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Céline LEFEVRES représentante de l'Association AS27AGC, à utiliser la salle « bleue » le 12 mai 2026 en vue d'accueillir : une aide aux clients pour l'établissement des déclarations de revenus 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « bleue », située 4 Place du Général de Gaulle

**Le Maire décide** de signer avec l'Association AS27AGC, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « bleue »

La présente location est convenue pour un montant de 68,75 euros T.T.C

Fait à Pont-Audemer, le 1 juin 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

